

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 40109
Numéro SIREN : 423 754 241
Nom ou dénomination : LE TELEGRAMME

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2018 sous le numéro de dépôt 2562

1 - BILAN ACTIF

Dépôt N° B12562

DGFIP N° 2050 2018

Le 09 JUIN 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 7 VOIE D'ACCES AU PORT, 29600 MORLAIX

R.C.S. BREST

Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 4 2 3 7 5 4 2 4 1 0 0 0 1 0

si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 622	7 287
	Fonds commercial (1)	AH	AI	278 484	165 526
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	5 937 196	1 622 145
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	372 363	696 110
	Constructions	AP	AQ	15 630 616	4 637 354
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	36 509 596	5 833 720
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 295 666	1 218 243
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	3 160 599	556 083
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	380 188	475 741
ACTIF CIRCULANT	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	69 572 331	23 690 591
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens		BO		
	En cours de production de services		BQ		
	Produits intermédiaires et finis		BS		
	Marchandises		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	57 166	11 276 159
	Autres créances (3)	BZ	CA	88 053	3 507 724
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	153 465	21 082 255
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	69 725 796	44 772 846
Renvois : (1) Dont droit au bail :		15 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an : CR 61 834
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : **TELEGRAMME**Néant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé :	7 573 303	DA	7 573 303
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence :	EK	DC	
	Réserve légale (3)			DD	283 252
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	B1	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	3 463 581
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 830 378
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	14 873 736
	TOTAL (I)			DL	29 024 251
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	575 019
	Provisions pour charges			DQ	719 052
	TOTAL (III)			DR	1 294 071
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 479
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI		DV	9 664
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 205 292
	Dettes fiscales et sociales			DY	8 951 024
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	564 848
	Autres dettes			EA	129 709
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	591 508
	TOTAL (IV)			EC	14 454 524
	Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	44 772 846
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	14 454 084
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	93 685	FB		FC	93 685
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	64 144 550	FE	293	FF	64 144 843
		FG	23 981 853	FH	37 257	FI	24 019 110
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	88 220 089	FK	37 550	FL	88 257 639
	Production stockée *					FM	(44)
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	596 788
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	459 005
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	89 313 388
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	3 852
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	6 378 574
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	42 068
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	43 821 549
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 381 034
	Salaires et traitements *					FY	23 225 178
	Charges sociales (10)					FZ	9 931 941
	DOTATIONS D'EXPLOITATION $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	2 370 559
						GB	
						GC	92 402
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	53 640
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	350 497
	Autres charges (12)					GF	87 651 293
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	1 662 095
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GI	207 346
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GJ	876 475
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	75 135
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	536
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	952 146
Total des produits financiers (V)						GQ	293 400
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR	485 622
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	22
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	779 044
	Total des charges financières (VI)					GV	173 102
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	1 627 852
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 400
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	431 166
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 916 861
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 351 427
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	15 346
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	98 959
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 975 607
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 089 912
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 261 515
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	194 360
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(135 372)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	93 616 961
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	90 786 583
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 830 378
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	46 730
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	119 986
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	54 761
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	21 287
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	485 608
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	106 566
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VOIR DETAIL EN ANNEXE			
TOTAL GENERAL		2 089 912	3 351 427
		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
VOIR DETAIL EN ANNEXE			
TOTAL GENERAL		54 761	119 986

DGFIP N° 2053 2018

Extension 1

TELEGRAMME

(7) Détail produits et charges exceptionnels (état annexe)

[illegible]

DGFIP N° 2053 2018

TELEGRAMME

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Couscutes à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	6 689 141	KE		KF	1 737 062
CORPORELLES	Terrains					KG	1 068 474	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	12 477 514	KK		KL	133 810	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	533 305	KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	7 851 270	KQ		KR	179 712	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	42 173 839	KT		KU	199 823	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 637 474	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	357 322	KZ		LA	56 636	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 088 216	LC		LD	489 203	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	196 873	LI		LJ	1 458 172	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	72 384 286	LO		LP	2 517 356	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	3 983 682	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P	391 029	1R		1S	240 738		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	7 993 918	1U		1V	18 399		
TOTAL IV					LQ	12 368 629	LR		LS	259 137		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	91 442 056	ØH		ØJ	4 513 555	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO	387 080	LV	20 863	LW	8 018 260	IX
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	1 068 474	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	636 397	MB	11 974 927	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	533 305	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	271 244	MH	7 759 738	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	30 346	MK	42 343 316	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	611	MN	1 636 863	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	47 681	MQ	366 277	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	66 651	MT	6 510 768	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	1 655 044	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG	1 052 929	NH	73 848 713	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations			IØ	225 000	ØX		ØY	3 758 682	ØZ		
Autres titres immobilisés			I1	(225 000)	2B	838	2C	855 929	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	1 230 979	2F	6 781 338	2G		
TOTAL IV			I3		NJ	1 231 817	NK	11 395 949	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	387 080	ØK	2 305 609	ØL	93 262 922	ØM	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2018 **SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	5 680 477	PF	265 837	PG	1 495	PH	5 944 818
Terrains		PI	369 738	PJ	2 626	PK		PL	372 363
Constructions	Sur sol propre	PM	9 262 396	PN	223 200	PO	573 695	PQ	8 911 901
	Sur sol d'autrui	PR	229 268	PS	17 467	PT		PU	246 735
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	6 537 089	PW	196 733	PX	261 842	PY	6 471 980
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	35 249 422	QA	1 286 262	QB	26 088	QC	36 509 596
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 638 007	QE		QF	611	QG	1 637 397
	Matériel de transport	QH	352 770	QI	8 903	QJ	47 681	QK	313 992
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 039 005	QM	369 532	QN	64 259	QO	5 344 277
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	58 677 694	QV	2 104 723	QW	974 175	QX	59 808 241
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	64 358 171	ØP	2 370 559	ØQ	975 670	ØR	65 753 060

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles		N7	9 753	N8		P6		P7		P8		P9	230 975	Q1 (221 222)	
TOTAL II															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	13 352	R1		R2	120 429	R3		R4	62 170	R5	139 897	R6 (68 286)	
	sur sol d'autrui	R7	20	R8		R9		S1		S2		S3	14 813	S4 (14 793)	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	12 194	S6		S7	141 099	S8		S9	9 173	T1	153 444	T2 (9 325)	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	1 635	T4		T5	178 779	T6		T7	246	T8	1 183 549	T9 (1 003 381)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	6 033	V7		V8	397 088	V9		W1	1 553	W2	283 646	W3 117 923	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2	33 235	X3		X4	837 395	X5		X6	73 142	X7	1 775 349	X8 (977 861)	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL IV															
Total général (I + II + III+IV)		NP	42 988	NQ		NR	837 395	NS		NT	73 142	NU	2 006 324	NV (1 199 083)	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	880 382		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	2 079 466		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	(1 199 083)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	11 550 575	TM	880 382	TN	2 079 466	TO	10 351 492
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	4 264 415	TP	1 095 224	TQ	837 395	TR	4 522 245
	TOTAL I	3Z	15 814 990	TS	1 975 607	TT	2 916 861	TU	14 873 736
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	20 000	4B		4C		4D	20 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 432 729	5W	53 640	5X	212 299	5Y	1 274 071
	TOTAL II	5Z	1 452 729	TV	53 640	TW	212 299	TX	1 294 071
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	278 484	6B		6C		6D	278 484
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	2 987 199	9V	173 400	9W		9X	3 160 599
		Ø6	260 188	Ø7	120 000	Ø8		Ø9	380 188
	Sur stocks et en cours	6N	52 621	6P		6R	44 375	6S	8 247
	Sur comptes clients	6T	57 732	6U	34 556	6V	35 122	6W	57 166
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	90 851	6Y	57 846	6Z	60 644	7A	88 053
	TOTAL III	7B	3 727 076	TY	385 802	TZ	140 140	UA	3 972 737
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	20 994 795	UB	2 415 048	UC	3 269 300	UD	20 140 544
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	146 042	UF	352 439			
			UG	293 400	UH				
			UJ	1 975 607	UK	2 916 861			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Extension 1

TELEGRAMME

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
DEROGATOIRE PROVISION 39BIS PRESSE	4 264 415	1 095 224	837 395	4 522 245

TOTAL	4 264 415	1 095 224	837 395	4 522 245
--------------	-----------	-----------	---------	-----------

SOMME DES EXTENSIONS	4 264 415	1 095 224	837 395	4 522 245
-----------------------------	-----------	-----------	---------	-----------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Extension 2

TELEGRAMME

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	726 673	40 644	212 299	555 019
PROVISION POUR CHARGES MEDAILLES DU TR	706 056	12 996		719 052

TOTAL	1 432 729	53 640	212 299	1 274 071
--------------	------------------	---------------	----------------	------------------

SOMME DES EXTENSIONS	1 432 729	53 640	212 299	1 274 071
-----------------------------	------------------	---------------	----------------	------------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	260 188	120 000		380 188

TOTAL	260 188	120 000		380 188
--------------	----------------	----------------	--	----------------

SOMME DES EXTENSIONS	260 188	120 000		380 188
-----------------------------	----------------	----------------	--	----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISION SUR COMPTE COURANT	90 851	57 846	60 644	88 053

TOTAL	90 851	57 846	60 644	88 053
--------------	---------------	---------------	---------------	---------------

SOMME DES EXTENSIONS	90 851	57 846	60 644	88 053
-----------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Néant ☐ *

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	42 000		UM			UN	42 000			
	Prêts (1) (2)			UP	6 686 860		UR	686 860		US	6 000 000			
	Autres immobilisations financières			UT	94 478		UV	8 247		UW	86 231			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	61 834				61 834					
	Autres créances clients			UX	11 271 491		11 271 491							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI										
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 121		1 121							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	472		472							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 287 231		1 287 231						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	1 451		1 451						
		Divers			VP									
	Groupe et associés (2)			VC	1 533 940		1 533 940							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	771 561		771 561							
	Charges constatées d'avance			VS	805 052		743 197		61 855					
	TOTAUX			VT	22 557 491		VU	16 305 571		VV	6 251 920			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	14 927									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 228 197									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4				
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y										
Autres emprunts obligataires (1)				7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	2 479		2 479							
		à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	4 977		4 977							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	4 205 292		4 205 292							
Personnel et comptes rattachés				8C	5 023 906		5 023 906							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	2 825 077		2 825 077							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E											
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 482		4 482								
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 097 559		1 097 559								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	564 848		564 848							
Groupe et associés (2)				VI	4 688		4 688							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	129 709		129 709							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ										
Produits constatés d'avance				8L	591 508		591 068		440					
TOTAUX				VY	14 454 524		VZ	14 454 084		440				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 183									

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		Exercice N, clos le : 31/12/2017	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	2 830 378			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	2 993	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	15 426	WC				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XE	18 419			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	401 992	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	402 624			
	Amendes et pénalités		WJ	632	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	(135 372)	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		WL	207 346	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	207 346			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) — imposées au taux de 0 %						I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions						ZN	180 347				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WO					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	13 566	WQ	537 054				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	4 040 795		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT	57 846		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 % — imposées aux taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs						WU	483 876			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WV				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WH				
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WP				
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A						WW				
			43 823						WB				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XB		
	Majoration d'amortissement*										I6		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		WZ		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 quinquies)	L6		Sociétés d'investissement immobilières cossées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 sexdecies)	PA		XA	832 652	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		ZY		
										XD			
										XF			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	110 899	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	110 899		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI	2 555 523		
{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	2 555 523		
										XO			

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

DGFIP N° 2058-A2 2018

TELEGRAMME

[illegible]

537 054

537 054

[illegible]

110 899

110 899

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 542 742
--	----	-----------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B	57 846	9C	203 535
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S	344 146	9T	280 341
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	401 992	YO	483 876
		↓	↓	
		ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2018

Extension 1

TELEGRAMME

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice
PROVISION SITUATION NETTE BRETAGNE PUBLICATIONS	57 846	203 535

TOTAL	57 846	203 535
--------------	---------------	----------------

SOMME DES EXTENSIONS	57 846	203 535
-----------------------------	---------------	----------------

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE- C3S (EX ORGANIC)	110 914	111 126
PARTICIPATION DES SALAIRES	194 360	141 013
FORFAIT SOCIAL SUR PARTICIPATION	38 872	28 203

TOTAL	344 146	280 341
--------------	----------------	----------------

SOMME DES EXTENSIONS	344 146	280 341
-----------------------------	----------------	----------------

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 973 498	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	77 925
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 558 497		Dividendes		ZE	990 489
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	ØF	4 531 995		Report à nouveau		ZG	3 463 581
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	4 531 995
					TOTAL II			

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS													Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	6 842 142			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 1 341 895)										XQ	1 364 822			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	759 497			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	25 417 929			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	9 437 160			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	43 821 549			
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	1 381 034				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	1 381 034				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	6 144 950			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	6 029 036			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										ØB	20 823 341			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,26 %			
	- Numéro de centre de gestion agréé *					XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	2 555 523		Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL		
						Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC	990 145	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	8 808 184		Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO		
						Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF	1 518 929	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale					JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	9 2 5 7 5 0 3 2 5 0 0 0 1 9			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	CESSION DE TITRES	838			838
	2	DROIT AU BAIL	18 981			18 981
	3	LOGICIELS	1 881		1 495	386
	4	CONSTRUCTIONS	907 641		835 536	72 104
	5	INSTALL. TECHN. MAT INI	30 346		26 088	4 258
	6	INSTALL. GENERALES	611		611	
	7	MATERIEL DE TRANSPOR	47 681		47 681	
	8	MATERIEL BUREAU ET IN	66 651		64 259	2 391
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	113 891	113 053			113 053	
	2	6 411	(12 570)	(12 570)			
	3	386					
	4	296 863	224 759	224 759			
	5	8	(4 250)	(4 250)			
	6	206	206	206			
	7	7 300	7 300	7 300			
	8	3 078	686	686			
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				(293 400)	
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)		216 132			(180 347)	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)	(B)	(Ventilation par taux)	(C)	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B 2018

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2018

Désignation de l'entreprise : TELEGRAMME

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou de 12,8 % ❷

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*- 0 bis du CGI) ❶*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*- 0 bis du CGI) ❶*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8% ❸	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= ❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 % 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

 Désignation de l'entreprise : **TELEGRAMME**

 Néant ☒ *

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

16 -CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : **TELEGRAMME** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/01/2017** et clos le : **31/12/2017** Durée en nombre de mois : **12**

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

Siren société mère : **925750325** Dénomination société mère : **GROUPE TELEGRAMME MEDIAS**

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	88 257 639
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	106 566
Total 1	OX	88 364 205

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	596 788
Variation positive des stocks	OD	(44)
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	596 744

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	6 382 425
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	42 632 245
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	22 927
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	350 497
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	49 388 094

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	39 572 855
-----------------------------	------------------------------------	-----	------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	39 572 855
---	----	------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case S.A, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	☐
--	----	--------------------------

Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	88 257 639
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Période de référence du GY au	GZ	
Date de cessation	HR	

VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel :	YP	524
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	28
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NO

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 0

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 4 2 3 7 5 4 2 4 1 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TELEGRAMME

ADRESSE (voie) 7 VOIE D'ACCES AU PORT

CODE POSTAL 29600 VILLE MORLAIX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 800 889

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination GROUPE TELEGRAMME MEDIAS

N° SIREN (si société établie en France) 9 2 5 7 5 0 3 2 5 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1 800 889

Adresse : N° 7 Voie VOIE D'ACCES AU PORT

Code Postal 29600 Commune MORLAIX Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 42375424100010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TELEGRAMME

ADRESSE (voie) 7 VOIE D'ACCES AU PORT

CODE POSTAL 29600

VILLE MORLAIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

12

Forme juridique SARL Dénomination POHER HEBDO

N° SIREN (si société établie en France) 403634975

% de détention 100,00

Adresse : N° 2 Voie RUE DU GENERAL LAMBERT

Code Postal 29270

Commune CARHAIX PLOUGUER

Pays

Forme juridique SAS Dénomination VIAMEDIA

N° SIREN (si société établie en France) 434224515

% de détention 100,00

Adresse : N° 10 Voie QUAI ARMAND CONSIDERE

Code Postal 29200

Commune BREST

Pays

Forme juridique SAS Dénomination SOCIETE DES PERIODIQUES DE L'OUEST

N° SIREN (si société établie en France) 814907200

% de détention 100,00

Adresse : N° 7 Voie VOIE D'ACCES AU PORT

Code Postal 29600

Commune MORLAIX

Pays

Forme juridique SAS Dénomination TELEVISION BRETAGNE SUD

N° SIREN (si société établie en France) 790897094

% de détention 55,00

Adresse : N° 8 Voie RUE AUGUSTE NAYEL

Code Postal 56100

Commune LORIENT

Pays

Forme juridique SNC Dénomination BRETAGNE PUBLICATIONS

N° SIREN (si société établie en France) 419462635

% de détention 50,00

Adresse : N° 19 Voie RUE

Code Postal 29200

Commune BREST

Pays

Forme juridique SARL Dénomination EDITION COURSE AU LARGE

N° SIREN (si société établie en France) 439792748

% de détention 49,92

Adresse : N° 0 Voie RUE

Code Postal 35768

Commune SAINT GREGOIRE

Pays

Forme juridique SAS Dénomination TELEVISION BRETAGNE OUEST

N° SIREN (si société établie en France) 502786072

% de détention 49,42

Adresse : N° 7 Voie VOIE D'ACCES AU PORT

Code Postal 29600

Commune MORLAIX

Pays

Forme juridique SARL Dénomination SCRIB

N° SIREN (si société établie en France) 477807499

% de détention 36,68

Adresse : N° 89 Voie BOULEVARD DE LA PAIX

Code Postal 56000

Commune VANNES

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2 / 2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 42375424100010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TELEGRAMME

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL 29600

VILLE MORLAIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique SAS Dénomination GAMA

N° SIREN (si société établie en France) 751417122

% de détention 20,00

Adresse : N° 9 Voie RUE HUYSMANS

Code Postal 75006

Commune PARIS

Pays

Forme juridique SARL Dénomination EDITIONS SUD OUEST

N° SIREN (si société établie en France) 344756465

% de détention 15,00

Adresse : N° 23 Voie QUAI DE QUEYRIES

Code Postal 33100

Commune BORDEAUX

Pays

Forme juridique SAS Dénomination VIRAGE CONSEIL 1

N° SIREN (si société établie en France) 378166433

% de détention 15,00

Adresse : N° 1 Voie PLACE ALSACE LORRAINE

Code Postal 56100

Commune LORIENT

Pays

Forme juridique SARL Dénomination NAUTILUS

N° SIREN (si société établie en France) 481211613

% de détention 10,71

Adresse : N° 80 Voie VENELLE DU VERGOZ

Code Postal 26470

Commune PLOUGASTEL DAOULAS

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

LE TELEGRAMME

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31/12/17

SOMMAIRE

I	Règles et méthodes comptables	1
II	Faits caractéristiques	1
III	Chiffres clés	1
IV	Etat de l'actif immobilisé	2
V	Autres titres immobilisés	2
VI	Détail des immobilisations incorporelles	2
VII	Etat des amortissements	3
VIII	Réévaluations	3
IX	Stocks et en cours	4
X	Etat des échéances des créances	4
XI	Intérêts sur actifs	4
XII	Titres de placements	4
XIII	Composition du capital	5
XIV	Variation des capitaux propres	5
XV	Etat des provisions	6
XVI	Etat des échéances des dettes	7
XVII	Charges et produits constatés d'avance	7
XVIII	Charges à répartir sur plusieurs exercices	7
XIX	Détail des charges à payer	8
XX	Détail des produits à recevoir	8
XXI	Dettes garanties par des sûretés réelles	8
XXII	Crédit bail	8
XXIII	Engagements financiers donnés	8
XXIV	Engagements financiers reçus	9 - 10
XXV	Chiffres d'affaires	10
XXVI	Effectif au 31/12	10
XXVII	Impôts sur les sociétés	11
XXVIII	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	11
XXIX	Dettes futures d'impôt	11
XXX	Jetons de présence	11
XXXI	Liste des sociétés mères consolidantes	11
XXXII	Eléments relevant de plusieurs postes de bilan avec des entreprises liées	12
XXXIII	Liste des filiales et participations - Filiales	13
	Liste des filiales et participations - Participations	14
XXXIV	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	15

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de ce qui suit.
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En ce qui concerne les titres de participations, le Télégramme conformément à l'avis CU CNC n° 2007-C du 15 juin 2007 comptabilise les frais d'acquisitions dans les coûts d'entrée. L'amortissement fiscal s'effectue par comptabilisation d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Suite à la modification du code de commerce en juillet 2015 visant à transposer en droit français la directive comptable européenne de 2013, l'entreprise la SAS LE TELEGRAMME a pris en compte les dispositions liées à l'amortissement des fonds commerciaux et à la dépréciation dans les comptes sociaux :

- en l'absence de durée d'utilisation limitée des fonds commerciaux inscrits à l'actif, aucun amortissement n'a été comptabilisé dans les comptes de la SAS LE TELEGRAMME,

- un test de dépréciation a été réalisé dans les comptes sociaux de la SAS LE TELEGRAMME. Compte tenu de la valeur actuelle du fonds commercial inscrit à l'actif, aucune dépréciation complémentaire n'a été effectuée au 31 décembre 2017.

II - FAITS CARACTERISTIQUES

NEANT

III - CHIFFRES CLES

Durée de l'exercice : 12 mois

Devise : Euro

Total du bilan : 44 772 846

Total du chiffres d'affaires : 88 257 639

Résultat avant répartition : 2 830 378

IV - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	IMMOBILISATIONS			
	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Fonds commercial	462 991	0	18 981	444 009
Logiciels	6 082 431	557 438	1 881	6 637 988
Concessions/licences	14 909			14 909
Immobilisations incorporelles en cours	128 810	1 179 623	387 080	921 353
Autres immobilisations incorporelles	6 689 141	1 737 062	407 943	8 018 260
Terrains	1 068 474			1 068 474
Constructions/sol propre	12 477 514	133 810	636 397	11 974 927
Constructions/sol autrui	533 305			533 305
Installations-agencements/constructions	7 851 270	179 712	271 244	7 759 738
Installations techniques, matériel et outillage industriel	42 173 839	199 823	30 346	42 343 316
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 637 474		611	1 636 863
Matériel de transports	357 323	56 636	47 681	366 278
Matériel de bureau et informatique et mobilier	6 088 215	489 203	66 651	6 510 767
Immobilisations en cours	196 873	2 209 062	750 890	1 655 044
Immobilisations corporelles	72 384 286	3 268 246	1 803 819	73 848 713
Autres participations	3 941 682		225 000	3 716 682
Créances rattachées à des participations	42 000			42 000
Autres titres immobilisés	391 029	465 738	838	855 929
Prêts et autres immobilisations financières	7 993 918	18 399	1 230 979	6 781 338
Immobilisations financières	12 368 629	484 137	1 456 817	11 395 949
TOTAL GENERAL	91 442 056	5 489 444	3 668 579	93 262 922

V - AUTRES TITRES IMMOBILISES

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires depuis 2007.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du du montant de la différence.

VI - DETAIL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement

ETAT NEANT

Frais de recherche appliquée & de développement

ETAT NEANT

Fonds commercial

444 009 €

VII - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	AMORTISSEMENTS			
	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Fonds commercial	0			0
Logiciels	5 672 854	265 837	1 495	5 937 196
Concessions/licences	7 622			7 622
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Autres immobilisations incorporelles	5 680 477	265 837	1 495	5 944 818
Terrains	369 738	2 626		372 363
Constructions/sol propre	9 262 396	223 200	573 695	8 911 901
Constructions/sol autrui	229 268	17 467		246 735
Installations-agencements/constructions	6 537 089	196 733	261 842	6 471 981
Installations techniques, matériel et outillage industriel	35 249 422	1 286 262	26 088	36 509 596
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 638 007		611	1 637 397
Matériel de transports	352 770	8 903	47 681	313 992
Matériel de bureau et informatique et mobilier	5 039 005	369 532	64 259	5 344 277
Immobilisations corporelles	58 677 694	2 104 723	974 175	59 808 242
TOTAL GENERAL	64 358 171	2 370 559	975 670	65 753 060

Les immobilisations sont amorties linéairement et les amortissements tiennent compte des nouvelles durées d'utilisations déterminées en 2005 lors de l'application du nouveau règlement sur les actifs.

Les principales durées sont les suivantes :

Logiciels	De 1 à 3 ans
Constructions	- Composant gros œuvre De 40 à 60 ans - Composant charpente De 35 à 40 ans - Composant toiture/couverture De 20 à 30 ans - Composant Installations techniques De 15 à 20 ans - Composant aménagement De 15 à 20 ans
Installations techniques et industrielles	De 10 à 20 ans
Installations et agencements	De 15 à 20 ans
Matériels de transports	5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier	15 ans

VIII - REEVALUATIONS au 31/12/17

Variation de la provision spéciale de réévaluation	ETAT NEANT
Ecart de réévaluation sur immobilisations amortissables	ETAT NEANT
Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	ETAT NEANT

IX - STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, incluant les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée ainsi que des frais de stockage, selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

X - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES**CREANCES**

	MONTANTS BRUTS	DONT A UN AN AU +	DONT A + D'UN AN
Créances rattachées à des participations	42 000		42 000
Prêts	6 686 860	686 860	6 000 000
Autres immobilisations financières	94 478	8 247	86 231
ACTIF IMMOBILISE (1)	6 823 338	695 107	6 128 231
Clients douteux	61 834		61 834
Créances clients et comptes rattachés	11 271 491	11 271 491	
Autres créances	3 595 776	3 595 776	
Charges constatées d'avance	805 052	743 197	61 855
ACTIF CIRCULANT	15 734 153	15 610 464	123 689
TOTAL GENERAL	22 557 491	16 305 571	6 251 920

(1) Dont prêts participatifs : 0

XI - INTERETS SUR ACTIFS

Intérêts immobilisés

ETAT NEANT

Intérêts sur éléments de l'actif circulant

ETAT NEANT

XII - TITRES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées au prix pour lequel elles ont été achetées, à l'exclusion des frais d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Il n'y a pas eu de Valeurs mobilières de placement sur l'année 2017.

XIII - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFERENTES CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES		
	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	CREES PENDANT L'EXERCICE	REMBOURS. PENDANT L'EXERCICE
Actions ordinaires	1 800 889		

Le capital se compose de 1 800 889 actions.

Parts Bénéficiaires

ETAT NEANT

Obligations convertibles

ETAT NEANT

XIV - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Capital social	7 573 303			7 573 303
Prime d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Report à nouveau débiteur	2 973 498	1 480 572	990 489	3 463 581
Réserve légale	205 328	77 925		283 252
Réserves statutaires ou contractuelles	0			0
Réserves réglementées	0			0
Subventions d'investissement	0			0
Provisions réglementées	15 814 990	1 975 607	2 916 861	14 873 736
Variation des capitaux propres	26 567 119	3 534 104	3 907 350	26 193 872
Résultat de l'exercice	1 558 497	2 830 378		2 830 378
Distributions de dividendes			990 489	
Affectation en autres réserves		990 489	1 558 497	
Variation du résultat	1 558 497	3 820 867	2 548 986	2 830 378
TOTAL CAPITAUX PROPRES	28 125 616	7 354 971	6 456 336	29 024 251

XV - ETAT DES PROVISIONS

	PROVISIONS			
	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Amortissements dérogatoires	11 550 575	880 382	2 079 466	10 351 491
Autres provisions réglementées	4 264 416	1 095 224	837 395	4 522 245
Provisions réglementées	15 814 990	1 975 607	2 916 861	14 873 736
Provisions pour litiges	20 000			20 000
Autres provisions pour risques et charges	1 432 729	53 640	212 299	1 274 071
Provisions pour risques et charges	1 452 729	53 640	212 299	1 294 071
Provisions pour dépréciations sur				
Fonds de commerce	278 484			278 484
Titres de participations	2 987 199	173 400		3 160 599
Autres immobilisations financières	260 188	120 000		380 188
Provisions sur stocks et en cours	52 622		44 375	8 247
Provisions sur comptes clients	57 731	34 556	35 122	57 165
Autres provisions pour dépréciation C/C	90 851	57 846	60 644	88 053
Provisions pour dépréciation de l'actif	3 727 075	385 802	140 140	3 972 736
TOTAL GENERAL	20 994 795	2 415 048	3 269 300	20 140 544

Dont dotations et reprises d'exploitation	146 042	352 439
Dont dotations et reprises financières	293 400	0
Dont dotations et reprises exceptionnelles	1 975 607	2 916 861

Amortissements dérogatoires

Leur montant à fin 2017 s'élève à 10 351 492 euros.

Autres provisions réglementées (article 39 bis)

La provision non utilisée au bout de 5 ans doit être reprise.

ANNEE DE CONSTITUTION	MONTANT	EMPLOIS EFFECTUEES		SOLDE PAR ANNEE
		2016	2017	
2012	0			0
2013				0
2014	749 255		749 255	0
2015	1 356 417		88 140	1 268 277
2016	2 158 743			2 158 743
2017	1 095 224			1 095 224
		0	837 395	
Utilisation 39 BIS	-837 395	837 395		
SOLDE AU 31/12/17	4 522 244			4 522 244

La dotation aux provisions de l'exercice 2017 au titre de l'article 39 bis a été limitée à 30% du résultat fiscal.

Les dotations aux provisions des exercices antérieurs au titre de l'article 39 bis ont été limitées aux taux suivants :

Année	Taux retenu
2016	50%
2015	30%
2014	50%
2013	20%
2012	20%
2011	25%

XVI - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

DETTES

	MONTANTS BRUTS	DONT A UN AN AU +	DONT A + D'1 AN ET 5 AU +	DONT A + DE 5 ANS
Emprunts & dettes auprès des Ets de crédit (1)	2 479	2 479		
Emprunts & dettes financières diverses	4 977	7 159		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	4 205 292	4 205 292		
Dettes fiscales & sociales	8 951 024	8 951 024		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés	564 848	564 848		
Groupe et associés	4 688	4 688		
Autres dettes	129 709	129 709		
Produits constatés d'avance	591 508	591 068	440	
TOTAL GENERAL	14 454 524	14 456 267	440	0

XVII - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation sur loyers	96 255	
Charges et produits d'exploitation	708 797	591 508
Charges et produits financiers	0	
TOTAL	805 052	591 508

XVIII - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICE

Etat néant.

XIX - CHARGES A PAYER

	MONTANT
Emprunts & dettes auprès des Ets de crédit	2 479
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	611 078
Clients avoirs à établir	111 670
Dettes fiscales & sociales y compris dettes à l'égard des organismes sociaux	6 081 447
Autres dettes	
TOTAL	6 806 675

XX - PRODUITS A RECEVOIR

	MONTANT
Créances clients et comptes rattachés	81 518
Fournisseurs avoirs a recevoir	713 732
Autres créances	0
Intérêts à recevoir	1 104
TOTAL	796 355

XXI - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	MONTANT
Emprunts & dettes financières divers	0
TOTAL	0

XXII - CREDIT BAIL

Il n'y a pas de contrat de crédit bail en cours.

ETAT NEANT

XXIII - ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

ENGAGEMENTS DONNES (charges sociales incluses)	MONTANT
Avals & cautions	
Engagements en matière de pensions - retraites	7 380 322
TOTAL	7 380 322

Les principaux paramètres de l'indemnité de départ à la retraite sont les suivants :

- Age de départ :	63 ans
- Turnover annuel :	table adaptée à chaque société (faible ou moyen)
- Taux d'actualisation :	2,00%
- Taux de progression annuel des salaires :	1%
- Taux de charges sociales retenues :	
cadres	45%
non cadres	42%
journalistes	38%

XXIV - ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

Le Télégramme a procédé à des abandons de créances assortis de clauses de retour à meilleure fortune :

INTITULE	MONTANT GARANTI
<u>ABANDONS CONSENTIS EN 2017</u>	
* Abandon de créance (compte courant d'associé) avec la filiale SPO. La clause à une durée de 5 ans pour un montant de :	130 622
* Abandon de créance (compte courant d'associé) avec la filiale Viamédia. La clause à une durée de 5 ans pour un montant de :	355 415
<u>ABANDONS CONSENTIS EN 2016</u>	
* Abandon de créance (compte courant d'associé) avec la filiale SPO. La clause à une durée de 5 ans pour un montant de :	200 159
* Abandon de créance (compte courant d'associé) avec la filiale Viamédia. La clause à une durée de 5 ans pour un montant de :	550 399
<u>ABANDONS CONSENTIS EN 2015 dont la clause de retour à meilleure fortune court toujours</u>	
* Abandon de créance (compte courant d'associé) avec la filiale Viamédia. La clause à une durée de 5 ans pour un montant de :	570 757
<u>ABANDONS CONSENTIS EN 2014 dont la clause de retour à meilleure fortune court toujours</u>	
* Abandon de créance (compte courant d'associé) avec la filiale Viamédia. La clause à une durée de 5 ans pour un montant de :	580 429
<u>ABANDONS CONSENTIS EN 2013 dont la clause de retour à meilleure fortune court toujours</u>	
* Abandon de créance (compte courant d'associé) avec la filiale Viamédia. La clause à une durée de 5 ans pour un montant de :	1 080 122
TOTAL	3 467 903

XXV - CHIFFRES D'AFFAIRES

Ventilation du chiffres d'affaires net au 31/12/17

SECTEUR D'ACTIVITE	MONTANT
Ventes de marchandises	93 685
Ventes de journaux	64 144 843
Publicité, divers	24 019 110
TOTAL	88 257 639

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	MONTANT
France	88 220 089
Etranger	37 550
TOTAL	88 257 639

XXVI - EFFECTIF AU 31/12/17

CATEGORIES DE PERSONNEL	NOMBRE
Journalistes	234
Cadres	81
Employés	130
Ouvriers	96
TOTAL	541

XXVII - IMPOT SUR LES SOCIETES

Le Télégramme est intégré fiscalement avec Groupe Télégramme Médias, sa mère. Viamédia, VALO, Poher, Groupe Télégramme Développement, URF, Société des Périodiques de l'Ouest, Groupe Télégramme Services et Régions Job font également partie de l'intégration fiscale. La société des Groupe Télégramme Services et Régions Job sont entrées dans l'intégration fiscale en 2017.

	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOTS	RESULTAT APRES IMPOT
Résultat courant	1 627 852	516 303	1 111 548
Résultat exceptionnel	1 261 515	400 114	861 401
Participation des salariés	-194 360	-61 645	-132 715
Crédits d'impôts		-990 144	990 144
RESULTAT	2 695 006	-135 372	2 830 378

Le crédit d'impôt se compose de 22 728 euros de crédit impôt mécénat, 468 euros de crédit impôt apprentissage et de 962 480 euros de CICE. Par ailleurs, le Télégramme a intégré sa quote-part de CICE dans les GIE et sociétés transparentes pour un montant total de 4 470 euros.

Le Groupe Télégramme ayant pris l'option de comptabiliser le CICE en crédit d'impôt (compte 695200) et non en moins des charges de personnel.

Le montant du CICE dégagé en 2017 soit 962 480 euros sera consacré aux dépenses de mise en œuvre du plan de développement numérique, à la prospection commerciale et la recherche de nouveaux clients.

XXVIII - INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	MONTANT
Résultat de l'exercice	2 830 378
Impôts sur les bénéfices	-135 372
Résultat avant impôt	2 695 006
Variation des provisions réglementées	941 254
Variation des provisions pour hausse de prix	
Variation des provisions pour investissement	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	3 636 260

Ces évaluations ont pour effet de diminuer le poste "Provisions réglementées" de 941 254 €.

XXIX - DETTE FUTURE D'IMPOT

	Au 31/12/2016	Dotations exercice	Reprise exercice	Au 31/12/2017	Variation exercice
Charges non déduc. Temporairement	-303 756	-344 146	303 756	-344 146	-40 390
Provision 39 bis	4 264 414	1 095 224	837 395	4 522 243	257 829
Amortissements dérogatoires	11 550 575	880 382	2 079 466	10 351 491	-1 199 084
Provision pour hausse des prix	0			0	0
Différences	15 511 233	1 631 460	3 220 617	14 529 588	-981 645

IMPOT DIFFERE :

Taux moyen 14 529 588 X 28,94% 4 204 863
0

TOTAL IMPOT DIFFERE 4 204 863

XXX - JETONS DE PRESENCE

	MONTANT
Jetons de présence	6 000
TOTAL	6 000

XXXI - LISTE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANTES

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société au 31/12/17 :
SAS Groupe télégramme - 7 Voie d'accès au Port - 29600 Morlaix.

XXXII - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

	MONTANTS CONCERNANT LES ENTR.		DETTES & CREANCES REPRES. PAR EFFETS DE COMMERCE
	LIEES	AVEC LESQUELLES LA STE A DES LIENS DE PARTICIP.	
Participation	758 429	3 716 682	
Créances rattachées à des participations	-	6 686 860	
Créances clients & cptes rattachés	99 942	6 212 777	
Autres créances	32 318	1 101 046	
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	288 246	830 638	
Autres dettes	4 500	16 372	

XXXIII - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES	CAPITAL DETENU (%)	VALEUR COMPTABLE		PRETS & AVANCES	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	RESULTAT	DIVIDENDES ENCAISSES
				BRUTE	NETTE				
1) FILIALES (+ de 50 % du capital)									
* VIA MEDIA 10 Quai Armand Considère. BREST	300 000 -	519 080	100,00	300 000	-	275 000	26 397 697	- 1 650	
* POHER HEBDO 2 Rue Général Lambert 29270 CAHAIX PLOUGUER	25 000	13 827	100,00	508 350	60 000	-	549 997	- 2 673	
* SOCIETE DES PERIODIQUES DE L'OU 7 Voie d'Accès au Port 29 600 MOLRAIX	100 000 -	92 760	100,00	100 000	-	70 000	718 663	- 22 221	
* TELEVISION BRETAGNE SUD 8 Rue Nayel - 56100 Lorient 56100 LORIENT	500 000 -	47 732	55,00	275 000	-	200 022	616 612	- 158 450	

XXXIII - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES	CAPITAL DETENU (%)	VALEUR COMPTABLE		PRETS & AVANCES	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	RESULTAT	DIVIDENDES ENCAISSES
				BRUTE	NETTE				
2) PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES (10 à 50 % du capital)									
* BRETAGNE PUBLICATIONS	8 000	-	50,00	3 811	-	179 099	1 337 068	-	
* EDITIONS COURSE AU LARGE	En liquidation judiciaire		49,92	280 633	-	-	En liquidation judiciaire	115 691	-
* TEBEO	49 442	553 768	49,42	486 250	118 923	279 958	1 429 655	-	-
* SCRIB	En redressement judiciaire		36,68	499 980	-	30 207	En liquidation judiciaire		
* BRETAGNE DIGITALE PARTICIPATIVE	1 150 000	466 146	8,87	235 000	135 000	-	30 155	-	
* GAMA	100 000	57 337	20,00	13 200	13 200	65 000	-	1 026	
* EDITIONS SUD OUEST	1 981 860	-	15,00	855 500	-		1 129 318	244 023	
* VIRAGE CONSEIL Comptes arrêtés au 30/06/17	37 000	873 462	15,00	363 960	363 960	105 000	16 726 875	223 608	30 000
* NAUTILUS	9 800	Info non reçue	10,71	29 999	29 999		Info non reçue	Info non reçue	

XXXIV - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
A) Capital social	7 573 303	7 573 303	7 573 303	7 573 303	7 573 303
B) Nombre d'actions émises	1 800 889	1 800 889	1 800 889	1 800 889	1 800 889
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
A) Chiffre d'affaires H.T.	85 993 690	88 878 939	88 793 666	88 463 831	88 257 639
B) Bénéfice avant impôts, amort et provisions	2 926 479	5 664 767	4 470 693	4 502 936	4 211 314
C) Impôts sur les bénéfices	338 583	23 181	225 731	140 873	135 372
D) Bénéfice après impôts, amort et provisions	131 145	1 909 363	2 066 043	1 558 497	2 830 378
E) Montant des bénéfices distribués (1)	472 276	650 000	750 000	990 489	990 489
II RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (2)					
A) Bénéfice après impôts, avant amort et provisions	1	3	2	3	2
B) Bénéfice après impôts, amort et provisions	0	1	1	1	2
C) Dividende versé à chaque action ordinaire (2)	0,26	0,36	0,42	0,55	0,55
IV PERSONNEL					
A) Nombre de salariés	589	570	580	525	524
B) Montant de la masse salariale	23 210 650	21 101 723	21 137 362	20 554 736	20 823 341
C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc)	10 052 297	10 166 424	10 214 652	9 806 334	9 931 941

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le Directoire ou les gérants.

(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.

ANDRE TANGUY
H.E.C.
EXPERT - COMPTABLE
Diplômé par l'Etat

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
de Rennes

Tél. : 02 98 88 17 27
Fax : 02 98 88 17 26
B.P. 17336
29673 MORLAIX CEDEX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS LE TELEGRAMME
Exercice clos le 31 décembre 2017
Assemblée Générale du 15 juin 2018

A l'associée unique,

I - OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société LE TELEGRAMME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

R

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification des appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT MARTIN DES CHAMPS,

Le 22 mai 2018.

Le Commissaire aux Comptes,


André TANGUY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SAS Le Télégramme

Société par actions simplifiée au capital de 7 573 303 €
Siège social : 7 Voie d'accès au port, 29600 Morlaix
423 754 241 RCS Brest

Dépôt N° B/2562
LE 09 JUIL. 2018
R.C.B. BREST

PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2018

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 830 377,94 € comme suit :

- affectation à la réserve légale : $2\,830\,377,94 \times 5\%$ soit.....141 518,90 €
- distribution à titre de dividendes d'un montant de990 488,95 €
- affectation du solde du résultat au poste Report à nouveau soit.....1 698 370,09 €

soit un dividende brut par action de 0,55 € sur la base de 1 800 889 actions composant le capital.

Compte tenu de ces mouvements, le montant du compte report à nouveau passerait de 3 463 581 € à 5 161 951 €.

Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} juillet 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
ilb

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
150 rue Ernest Hemingway
CS 61936
29219 BREST CEDEX 2

Le 6 juillet 2018
REÇU LE
- 9 JUL. 2018
GREFFE TRIB. COM. BREST

Objet : Dépôt des comptes annuels SAS Le Télégramme

Monsieur Le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint aux fins de dépôt au Greffe, les documents de l'exercice 2017, en un exemplaire, certifiés conformes par le représentant légal :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée
- le rapport général du commissaire aux comptes

Le coût de ce dépôt de 45,63 € est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

